



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 février 2019

**N°11/02/2019 : ETABLISSEMENTS SCOLAIRES - LANCEMENT D'UN AUDIT
BATIMENTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 11 février à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 05 février 2019.

Présents : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Jean Martial DEJEAN, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, N'Guessan, Jean TEKPRI, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Représentés : 7

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Annie GUILLOT, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Jean Luc BUDOIA à Brigitte BAREGES, Jean-François GARRIGUES à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à Arnaud HILION

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY

**Madame Clarisse HEULLAND donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban possède 38 écoles maternelles, élémentaires et primaires réparties sur l'ensemble de son territoire. La construction de chaque école a répondu en son temps, à un besoin particulier tenant compte du contexte local.

Il en résulte un parc immobilier hétérogène dont les structures et les principes architecturaux ont été mis en œuvre en tenant compte des organisations pédagogiques et des techniques de construction de chaque époque.

Ainsi, l'origine de construction de ce parc global s'échelonne entre 1901 et aujourd'hui, avec :

- 15 % d'origine avant-guerre
- 10 % d'origine après-guerre
- 36 % édifiés dans les années 1960
- 18 % datant des années 1970
- 13 % construits entre 1970 et 2000
- 8 % postérieurs à 2000.

Depuis 2001, la ville a procédé à un vaste plan d'amélioration, de restructuration, d'extension et de construction d'établissements scolaires : 34 classes ont été construites et 25 écoles sur 38 ont fait l'objet de restructurations ou d'extensions d'envergure pour un budget de plus de 27 millions d'euros.

Par ailleurs, chaque année les différentes écoles de la ville font l'objet de travaux d'amélioration et de rénovation. Pour rappel, 7 millions d'euros ont déjà été consacrés à ces travaux depuis 2001. Au total, c'est plus de 34 millions d'euros investis dans l'amélioration et la construction d'établissements scolaires.

La Ville de Montauban souhaite soutenir et approfondir cet effort en ciblant plus précisément son action auprès des bâtiments scolaires qui le nécessitent afin de développer la qualité d'accueil des élèves, des équipes enseignantes et du personnel de la collectivité. A cet effet, la ville souhaite lancer une étude sur l'ensemble des groupes scolaires de son territoire. Le résultat de ce diagnostic permettra :

- d'évaluer les mises à niveau nécessaires des équipements (aspects fonctionnels et divers),
- de vérifier les principes constructifs des différents établissements scolaires,
- de définir les axes d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Cet audit de l'état général des bâtiments d'un montant estimé à 100 000 €, devra permettre de planifier et de prioriser un programme pluriannuel d'investissement, de proposer plusieurs solutions de portage juridique et d'optimiser un plan de financement.

En complément, il est à noter que la ville de Montauban a connu une importante période de croissance de la population scolarisable et scolarisée depuis une dizaine d'années. Même si cette croissance a toujours été anticipée et accompagnée par des extensions et constructions d'écoles, il s'avère désormais opportun de s'appuyer sur une expertise extérieure afin d'anticiper l'adéquation entre l'offre de bâtiments scolaires, notamment en terme d'implantation géographique, et la configuration de la population dans sa répartition et sa mobilité.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte de cette information et d'inscrire les crédits au budget.

Après délibération, le Conseil Municipal :

PREND ACTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

14 FEV. 2019

De sa publication et/ou affichage le :

14 FEV. 2019

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 11 février 2019

Le Maire,

Brigitte BARÈGES

